



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

15 juillet 2011

### **Analyse de PCB et mercure sur des poissons dans le Grossgrundkanal, le Nordkanal, le Milibach et la gouille des Mangettes**

(IVS).- Dans le cadre de la campagne d'analyses de PCB et mercure sur des poissons, les Services cantonaux responsables ont élargi leurs investigations sur le Grossgrundkanal, le Nordkanal et l'embouchure du Milibach dans le Grossgrundkanal, en y opérant plusieurs prélèvements. Au niveau du PCB tous les lots de poissons analysés présentent des teneurs inférieures à la norme européenne. Par contre, les valeurs des charges en mercure dépassent la norme légale. Le Grossgrundkanal et le Nordkanal sont des réserves où la pêche est interdite ce qui n'est pas le cas du Milibach. Néanmoins, compte tenu des résultats obtenus, la pêche peut y être maintenue, mais exclusivement pour une consommation privée, laissée à la responsabilité du pêcheur. Ceci signifie que la commercialisation des poissons retirés du Milibach est interdite. S'agissant de la gouille des Mangettes, les teneurs en PCB et mercure dans les prélèvements ultérieurs étaient nettement en dessous des normes légales.

Par analogie au suivi mis en œuvre autour de la zone industrielle de Cimo à Monthey (cf. communiqué de presse du 4.5.2011), le canton a entrepris des investigations complémentaires dans le Grossgrundkanal et ses affluents.

Pour les trois lots de poissons provenant du Grossgrundkanal, les teneurs en PCB sont nettement en dessous de la norme européenne (8 pg/g). Par contre, les teneurs en mercure dépassent la norme de 0.5 mg/kg définie dans l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC), soit 2.7, 2.9 et 3.0 mg/kg. Pour le Nordkanal et le Milibach les conclusions sont les mêmes (teneurs en mercure de 2.7 et 1.7 mg/kg).

#### **Poissons dans la gouille des Mangettes**

Les résultats obtenus pour les analyses complémentaires dans la gouille des Mangettes n'ont présenté aucun dépassement des valeurs limites de PCB ou de mercure. Aucune mesure de restriction de pêche n'est donc nécessaire.

#### **Rappel sur le mercure**

Le mercure est un métal lourd, à l'état liquide à température ambiante. Le mercure et surtout ses composés organiques comme le mercure méthylique, sont toxiques et peuvent attaquer les cellules et les nerfs lorsque les doses absorbées dépassent certaines valeurs. Pendant longtemps ce métal été utilisé dans les thermomètres et les plombages en amalgame. Dans l'industrie chimique, le mercure était également utilisé pour la production de soude caustique par électrolyse.

#### **Note aux rédactions**

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :**

*Cédric Arnold, chef du Service de la protection de l'environnement (027 606 31 55)*

*Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (027 606 70 05)*

*Elmar Pfammatter, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (027 606 49 55)*